

# Gisors -27-

Route d'Evreux à Gisors

"Domaine de Saint Luc"

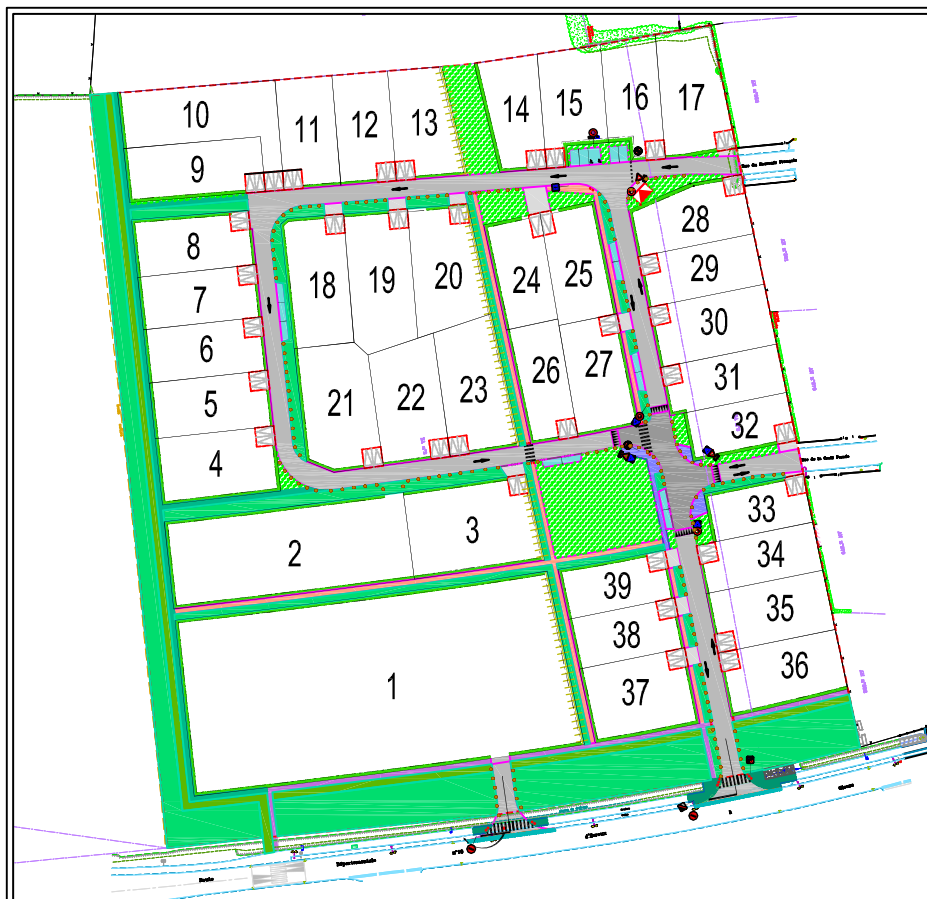


## DOCUMENT PROVISOIRE LOT N°39

### PLAN DE SITUATION



### PLAN D'ENSEMBLE



26/10/2015

LEGENDE



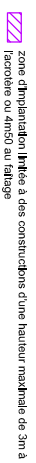
Aménagement des entrées charretieres:  
à la charge des acquéreurs



Coffret Gaz  
Coffret EDF  
Citerneau EAU  
Regard FT  
Candélabre  
Boite de branchement Eaux pluviales  
Boîte de branchement Eaux Usées

LEGENDE DU REGLEMENT GRAPHIQUE

ZONE D'IMPLANTATION LIMITEE

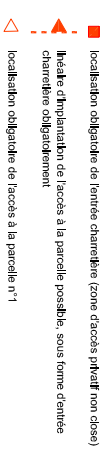


zone d'implantation limitée à des constructions d'une hauteur maximale de 5m à l'ascenseur ou 4m50 au toitage



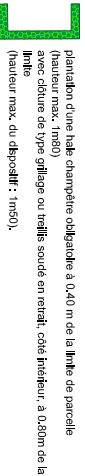
zone non affectant obligatoirement composée d'un dispositif paysager renforcé

ACCES AUX PARCELLES PRIVÉES

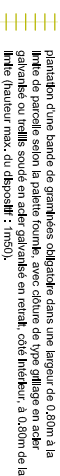


localisation obligatoire de fontaine caractéristique (zone d'accès privatif non dévot)  
localisation d'implantation de l'accès à la parcelle possible, sous forme d'entree caractéristique obligatoirement  
localisation obligatoire de l'accès à la parcelle n°1

TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVE

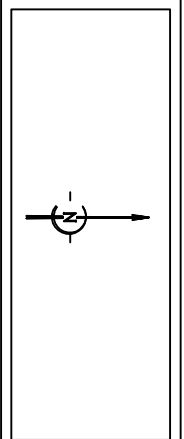


planéité d'une bande charretiere obligatoire à 0,40 m de la limite de parcelle (hauteur max. 1m50) avec clôture de type grillage ou treillis soudé en métal, côté extérieur, à 0,80m de la limite (hauteur max. du dispositif : 1m50).

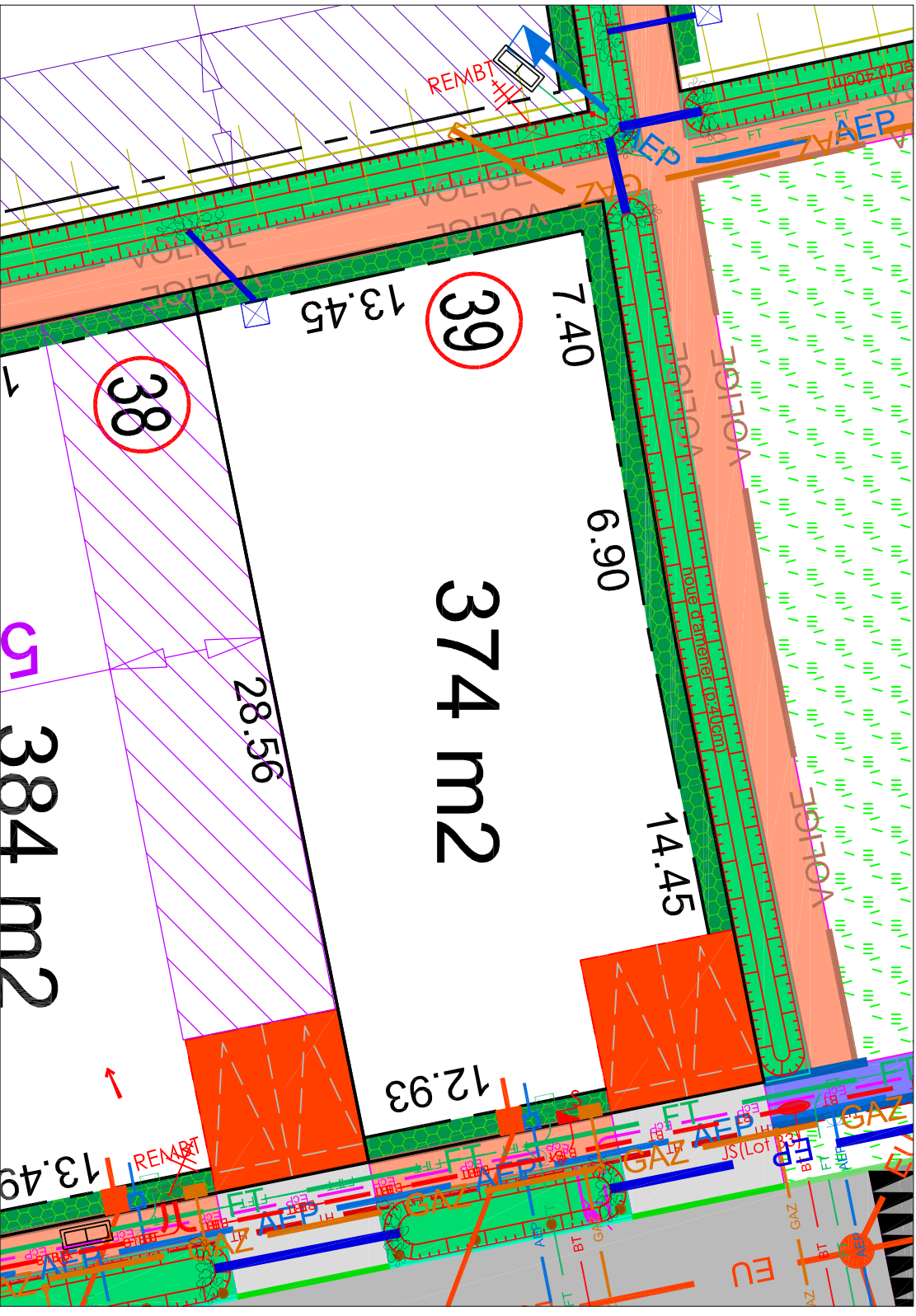


planéité d'une bande de garruches obligatoire dans une largeur de 0,80m à la limite de parcelle selon la palette fournie, avec clôture de type grillage en acier galvanisé ou treillis soudé en métal, côté intérieur, à 0,80m de la limite (hauteur max. du dispositif : 1m50).

Gisors -27-  
Route d'Evreux à Gisors  
"Domaine de Saint Luc"  
ALTTITUDE LOTISSEMENT



Les côtes de niveaux , la position des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux  
Seul les plans de vente définitifs auront valeur juridique



Les surfaces indiquées ne seront définitives qu'après le bornage des lots

Echelle 1/200e

